

Depuis 2006, les effectifs d'élèves bénéficiant d'un projet personnalisé de scolarisation scolarisés en milieu ordinaire ont triplé, pour atteindre 468 300 élèves à la rentrée 2023. Les trois quarts de ces élèves sont scolarisés en classe ordinaire et un quart bénéficie de l'appui d'une Ulis. Dans le premier degré, ils sont 9 sur 10 à fréquenter une école à temps plein.

Une croissance soutenue chaque année des effectifs d'élèves bénéficiant d'un PPS scolarisés en milieu ordinaire

À la rentrée 2023, 468 270 élèves bénéficiant d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS), sont scolarisés en milieu ordinaire (soit 3,9 % des élèves scolarisés en milieu ordinaire), 235 420 élèves dans le premier degré et 232 860 dans le second degré (tableau 1). Ils n'étaient que 155 400 en 2006. Depuis la première mise en œuvre de la loi de 2005, à la rentrée 2006, les effectifs d'élèves scolarisés en milieu ordinaire connaissent une progression annuelle moyenne de 5 % dans le premier degré et de 10 % dans le second degré.

Entre 2022 et 2023, les effectifs ont progressé de 6 % dans le premier degré et de 9 % dans le second, pour une progression globale de +7 % d'élèves bénéficiant d'un PPS et scolarisés en milieu ordinaire, soit 32 190 élèves supplémentaires.

La scolarisation avec l'appui d'une Ulis progresse différemment entre premier et second degrés

À la rentrée 2023, les trois quarts des élèves bénéficiant d'un PPS et scolarisés en milieu ordinaire le sont seulement en classe ordinaire et un quart est scolarisé en classe ordinaire avec l'appui d'une unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis) ou dans une unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA). Entre 2022 et 2023, la scolarisation en classe ordinaire seule progresse de 7,5 % dans le premier degré et de 11 % dans le second degré. La scolarisation avec l'appui d'une Ulis croît légèrement dans le

premier degré (+ 0,5 %) et plus nettement dans le second degré (+ 3,6 %)

Dans le premier degré, la scolarisation avec l'appui d'une Ulis concerne 54 100 élèves en 2023, dont 94 % dans le secteur public. Entre 2013 et 2023 elle a progressé de 15 % dans le secteur public et de 20 % dans le privé. Les élèves scolarisés avec l'appui d'une Ulis représentent ainsi 1,3 % de l'ensemble des élèves de niveau élémentaire et l'on recense 5 300 structures Ulis implantées en école élémentaire.

Dans le second degré, la scolarisation avec l'appui d'une Ulis concerne 59 100 élèves à la rentrée 2023, dont 90 % dans le secteur public. Entre 2013 et 2023, le nombre d'élèves concernés a doublé. Les élèves en « Ulis collège » sont répartis dans 4 200 structures et représentent 1,5 % des élèves de collège.

Dans les établissements du premier degré, 9 élèves bénéficiant d'un PPS sur 10 sont scolarisés à temps plein

À la rentrée 2023, 92 % des élèves bénéficiant d'un PPS scolarisés en milieu ordinaire dans le premier degré (hors UEEA) fréquentent une école à temps plein (tableau 2). En classe ordinaire, la scolarisation à temps partiel concerne davantage les élèves du niveau préélémentaire (20 %) que ceux de l'élémentaire (5 %). Le temps de scolarisation hebdomadaire est supérieur à un mi-temps pour 6 900 élèves sur les 18 700 scolarisés à temps partiel (37 %). ■

Pour en savoir plus

> Repères et références statistiques, RERS 2024, fiches 1.07, 3.08 et 4.22.

L'ensemble de la publication et les données sont téléchargeables : www.education.gouv.fr/RERS2024.

Tableau 1 Évolution de la scolarisation des élèves bénéficiant d'un PPS

	2022 (en effectifs)	2023 (en effectifs)	Évolution 2022/2023 (en %)
Premier degré	222 547	235 416	+5,8
Classe ordinaire (hors Ulis et UEEA)	168 096	180 668	+7,5
Ulis	53 816	54 089	+0,5
UEEA	635	659	+3,8
Second degré	213 538	232 858	+9,0
Classe ordinaire (hors Ulis)	156 511	173 777	+11,0
<i>dont Segpa collège</i>	18 370	18 463	+0,5
Ulis	57 027	59 081	+3,6
Total en milieu ordinaire	436 085	468 274	+7,4

Lecture > Pour l'année scolaire 2023-2024, dans le premier degré, 180 668 élèves bénéficiant d'un PPS sont scolarisés en classe ordinaire et 54 089 bénéficient de l'appui d'une Ulis.

Champ > France, public et privé (sous et hors contrat).

Sources > DEPP et DGESCO, enquêtes n° 3 et n° 12 relatives aux élèves bénéficiant d'un PPS scolarisés en milieu ordinaire dans les établissements du premier degré et du second degré relevant du ministère chargé de l'éducation nationale.

Tableau 2 Temps de scolarisation dans le premier degré selon le niveau et le mode de scolarisation

Mode de scolarisation	Niveau	Temps complet	Temps partiel					Ensemble
			De 0,5 à 1 jour-née	De 1,5 à 2 jour-nées	De 2,5 à 4 jour-nées	Total	En %	
Classe ordinaire (hors Ulis)	Préélémentaire	36 433	1 108	5 340	2 387	8 835	19,5	45 268
	Élémen-taire	129 147	886	2 497	2 870	6 253	4,6	135 400
	Total	165 580	1 994	7 837	5 257	15 088	8,4	180 668
Ulis	Total	50 469	335	1 663	1 622	3 620	6,7	54 089
Total		216 049	2 329	9 500	6 879	18 708	8,0	234 757
En %		92,0	1,0	4,0	2,9	-	-	100,0

Lecture > Pour l'année scolaire 2023-2024, dans le premier degré, 8,0 % des élèves bénéficiant d'un PPS sont scolarisés à temps partiel (soit 18 708 élèves).

Champ > France, public et privé (sous contrat et hors contrat), hors élèves en UEEA.

Source > DEPP et DGESCO, enquête n° 3 relative aux élèves bénéficiant d'un PPS scolarisés en milieu ordinaire dans les établissements du premier degré relevant du ministère chargé de l'éducation nationale.